



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

14 SEP. 2018

Le Ministre des Communications et des Médias

Personne en charge du dossier:

Josiane MEYENBURG

☎ 247 - 86710

Monsieur
Fernand ETGEN
Ministre aux Relations avec le Parlement
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 14 SEP. 2018

Objet : Réponse de Monsieur Xavier BETTEL, Ministre des Communications et des Médias, à la question parlementaire n°4001 du 16 août 2018 de Monsieur le Député Marc SPAUTZ au sujet « Technologie DAB (digital audio broadcasting) ».

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de Monsieur Xavier BETTEL, Ministre des Communications et des Médias à la question parlementaire n° 4001 du 16 août 2018 de Monsieur le Député Marc SPAUTZ.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Ministre des Communications
et des Médias

Xavier Bettel

Réponse de Monsieur le Ministre des Communications et des Médias, Xavier Bettel, à la question parlementaire n°4001 du 16 août 2018 de Monsieur le Député Marc SPAUTZ

Monsieur le Ministre peut-il me renseigner sur les plans futurs du gouvernement pour la conception de la radio en général ?

- Monsieur le Ministre a-t-il prévu de lancer la technologie DAB au Luxembourg ?
- Dans l'affirmative, quelle est la date envisagée ?
- Dans la négative, pour quelles raisons ?

La technologie DAB existe depuis longtemps et son introduction au Luxembourg a été étudiée déjà il y a vingt ans. A l'époque les radiodiffuseurs n'étaient pas prêts à supporter le coût supplémentaire important de la mise en place du réseau numérique, alors qu'il était prévisible, en raison du prix exorbitant des récepteurs pour le public, qu'il faudrait maintenir la diffusion analogique pendant une durée prolongée. Une difficulté supplémentaire résultait du fait que six radios luxembourgeoises auraient dû se partager un réseau commun, alors que leurs préférences en termes de rapport qualité-prix du réseau divergeaient largement.

Depuis lors la technologie a évolué, les coûts ont baissé significativement, les récepteurs sont devenus abordables et nos voisins se sont mis à introduire progressivement la radio numérique de deuxième génération appelée DAB+, qui permet de diffuser jusqu'à douze programmes par multiplex. Après l'Allemagne et la Belgique, la France a commencé à étendre la radio numérique en DAB+ vers un nombre croissant de villes et envisage également un multiplex national.

Dans ce contexte l'ILR est en train de préparer un rapport examinant différents aspects d'une possible introduction du DAB+ au Luxembourg.

Je viens également d'accorder à Broadcast Center Europe (BCE) une licence pour procéder à des tests en vue de collecter les informations utiles pour la mise en place d'un réseau.

Sur base des informations actuellement disponibles, il s'avère que la mise en place d'un réseau de radiodiffusion numérique semble faisable à un coût nettement inférieur à celui qui résultait des études il y a vingt ans.

La prochaine étape consistera à consulter les radios luxembourgeoises sur base des résultats des études et tests.

Au cas où les résultats de ces consultations seraient globalement positifs, les procédures pour la mise en œuvre de la radio numérique en technologie DAB+ pourront être déterminées.

Alors que jusqu'ici c'est par la diffusion sur internet que la radio s'est engagée dans la voie du numérique, l'introduction du DAB+ viendrait ainsi compléter la numérisation progressive du paysage audiovisuel.